



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Alcatel-CIT

Question écrite n° 47135

Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur le projet économique que l'entreprise Alcatel-CIT a rendu public pour les années 1997-1998. Les perspectives annoncées se traduisent par la suppression de 1636 emplois sur l'ensemble de la société. Alors que, globalement, le marché des telecommunications est en croissance et que les perspectives d'avenir de ce secteur semblent tout à fait prometteuses, il paraît choquant que le groupe utilise les salaires comme la variable d'ajustement normale de stratégies basées sur la rentabilité maximale ou, pire encore, d'erreurs de gestion et d'épisodes sur lesquels il est inutile de revenir. Au demeurant, il devrait être admis aujourd'hui que les salaires constituent une ressource, et non pas une charge pour l'entreprise comme pour la société française. Alcatel-CIT est une grande entreprise (9 400 personnes) qui appartient à l'un des plus grands groupes valorisés dans une logique de développement et d'emploi, utilisant toutes les synergies possibles en France, et elles sont nombreuses. C'est pourquoi il lui demande de lui faire connaître les mesures que le Gouvernement a l'intention de prendre pour obtenir une révision du projet économique de l'entreprise.

Texte de la réponse

Depuis 1995, Alcatel-CIT, filiale d'Alcatel Telecom, est confrontée à une dégradation de son résultat et a enregistré l'année dernière des pertes importantes. Alcatel-CIT a diffusé au comité central d'entreprise du 5 novembre dernier un document présentant les perspectives de l'entreprise pour les trois prochaines années (plan économique au sens du livre IV du code du travail). Cette analyse prospective fait apparaître que, malgré une croissance attendue des exportations, le chiffre d'affaires pourrait connaître une progression faible, insuffisante pour atteindre l'équilibre en terme de résultat d'exploitation. Au surplus, un nouveau déficit est prévu d'ici au 31 décembre 1998, dont plus de 400 millions de francs pour 1997. L'entreprise a engagé un redéploiement vigoureux vers de nouveaux produits et de nouveaux services. En dépit des efforts de réduction des coûts, les structures de l'entreprise restent trop lourdes et obèrent sa compétitivité. Cette situation va avoir des conséquences importantes sur l'emploi : environ 1 600 postes doivent être remis en cause d'ici à la fin 1998, selon la direction de l'entreprise, qui précise que, compte tenu notamment des départs naturels en retraite, le nombre d'emplois menacés est sans doute à minorer de plusieurs centaines. Cette situation préoccupante a conduit l'entreprise à engager depuis plusieurs mois une concertation avec les organisations syndicales, tendant à mettre en place des mesures d'aménagement du temps de travail. Ces discussions portent notamment sur trois volets : réduction du temps de travail, gestion des fins de carrière (sur la base du volontariat à partir de cinquante-deux ans) et compte épargne temps (qui, par exemple, permettrait de partir plus tôt en retraite). Elles n'ont pas, pour le moment, permis de dégager un plan susceptible de recueillir l'assentiment des représentants du personnel et se poursuivent donc. Par ailleurs, Alcatel-CIT doit rajeunir sa pyramide des âges parmi ses salariés et doit donc renouveler les compétences au sein de l'entreprise. Une première tranche d'embauche de 150 jeunes vient donc d'être décidée par la direction de l'entreprise, auxquels s'ajoutera ponctuellement le recrutement d'experts dont les profils n'existent pas au sein d'Alcatel-CIT. Comme il l'a été indiqué le 29 octobre dernier à l'Assemblée nationale, le ministère de l'industrie, de la poste et des telecommunications est en contact

etroit avec l'entreprise pour etudier le projet industriel d'Alcatel-CIT et limiter autant que faire se peut en terme d'emplois le futur plan social qui refletera la necessaire adaptation de l'entreprise aux nouvelles donnes du marche des telecommunications. Le president-directeur general d'Alcatel-CIT et ses collaborateurs ont ete recus le 4 novembre et le 17 decembre 1996 afin d'etudier les elements du projet industriel de l'entreprise. Il en a ete de meme pour une delegation d'elus locaux le 13 novembre et une delegation CFDT d'Alcatel-CIT le 29 novembre. Le ministere de l'industrie, de la poste et des telecommunications suit de tres pres les derniers developpements de cette affaire et le Gouvernement met tout en oeuvre, en concertation avec la direction d'Alcatel Telecom, pour que le reclassement des personnels touches par ce plan puisse se derouler dans les meilleures conditions possibles, partout en France.

Données clés

Auteur : [M. Biessy Gilbert](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47135

Rubrique : Telecommunications

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 79

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 971